



ASSOCIATION ELVEA NORD MIDI PYRENEES LOZERE

Carrefour de l'Agriculture

12026 Rodez

RAPPORTS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION ELVEA NORD MIDI PYRENEES LOZERE

Carrefour de l'Agriculture

12026 Rodez

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31.12.2025

ASSOCIATION ELVEA NORD MIDI PYRENEES LOZERE

Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée générale de l'association ELVEA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « ELVEA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, à savoir, le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

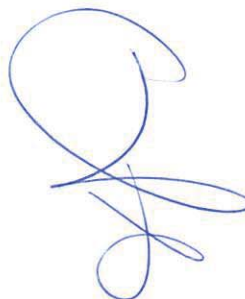
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 29 juin 2026
Le Commissaire aux Comptes
audit douls & associés
Eric DUPRE, Gérant



ASSOCIATION ELVEA NORD MIDI PYRENEES LOZERE

Carrefour de l'Agriculture

12026 Rodez

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31.12.2025

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au brute	31/12/2025 amort. & dépréc.	% de nette	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
Frais d'établissement					
Immobilisations incorporelles					1,76
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Cessions, brevets, licences,	7 230,00	1 039,93	6 190,07		
Autres immobilisations incorporelles	21 276,50	21 276,50			
Immob. incorp. en cours, av. acptes					
Immobilisations corporelles					12,26
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériel et outillages ...					
Autres immobilisations corporelles	51 063,49	7 847,95	43 215,54	6 256,90	1,85
Immob. corp. en cours, av. acptes					
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés					
Immobilisations financières					1,94
Participations	9 593,55	2 744,08	6 849,47	6 849,47	2,03
Créances rattachées à des particip.					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	89 163,54	32 908,46	56 255,08	15,95	13 106,37
Stocks et en-cours	1 355,09		1 355,09	0,38	669,50
Créances					43,35
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	44 373,72	314,77	44 058,95	54 285,54	36,81
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	108 764,15		108 764,15	69 983,54	
Charges constatées d'avance	41,16		41,16		
Valeurs mobilières de placement	79 999,58		79 999,58	22,69	79 999,58
Instr. financiers à terme, jetons détenus					
Disponibilités	62 124,78		62 124,78	17,62	119 545,78
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	296 658,48	314,77	296 343,71	84,05	324 483,94
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement emprunts (IV)					
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	385 822,02	33 223,23	352 598,79	100	337 590,31

BILAN PASSIF

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	35 974,85		31 312,10	9,28
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
Réserves		1,33		1,39
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	4 696,74		4 696,74	
Autres réserves				
Report à nouveau	99 618,71	28,25	99 618,71	29,51
Excédent ou déficit de l'exercice	4 102,76	1,16	4 662,75	1,38
Situation nette (sous-total)	144 393,06	40,95	140 290,30	41,56
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	144 393,06	40,95	140 290,30	41,56
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	112 583,00	31,93	51 661,61	15,30
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	28 550,70	8,10	23 712,20	7,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	67 072,03	19,02	121 926,20	36,12
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	208 205,73	59,05	197 300,01	58,44
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	352 598,79	100	337 590,31	100

COMPTE DE RÉSULTAT

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	389 522,45	354 949,69	34 572,76	9,74
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	175 758,61	193 670,69	-17 912,08	-9,25
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		647,68	-647,68	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	12 571,92	10 268,28	2 303,64	22,43
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 577 852,98	559 536,34	18 316,64	3,27
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	865,20	2 680,10	-1 814,90	-67,72
Variation de stocks	-685,59	294,65	-980,24	-332,68
Autres achats et charges externes	86 881,33	65 891,04	20 990,29	31,86
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 508,15	765,87	742,28	96,92
Salaires	98 109,67	87 261,50	10 848,17	12,43
Cotisations sociales	21 526,37	19 379,56	2 146,81	11,08
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 592,81	2 128,40	2 464,41	115,79
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	361 449,05	378 617,51	-17 168,46	-4,53
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 574 246,99	557 018,63	17 228,36	3,09
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) 3 605,99	2 517,71	1 088,28	43,22

COMPTE DE RÉSULTAT

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances actives immobilisées	496,77	632,52	-135,75	-21,46
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III) 496,77	632,52	-135,75	-21,46
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV) 496,77	632,52	-135,75	-21,46
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV) 496,77	632,52	-135,75	-21,46
3-RÉSULTAT COURANT avant Impôts	(I-II+III-IV) 4 102,76	3 150,23	952,53	30,24
Produits exceptionnels	(V)	1 512,52	-1 512,52	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)			
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI) 1 512,52	-1 512,52	-100,00	
Participation des salariés aux résultats	(VII)			
Impôts sur les bénéfices	(VIII)			
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V) 578 349,75	561 681,38	16 668,37	2,97
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII) 574 246,99	557 018,63	17 228,36	3,09
EXCÉDENT OU DÉFICIT	4 102,76	4 662,75	-559,99	-12,01
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	4 102,76	4 662,75	-559,99	-12,01

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'association ELVEA propose aux éleveurs indépendants qui ne souhaitent pas adhérer à une coopérative, des services, et l'accès à des démarches qualifiées.

Cette association est en charges du suivi des démarches qualifiées et de la gestion des différentes filières pour lesquelles elle adhère pour le compte des éleveurs.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

L'association ELVEA est une Association d'éleveurs scindée en 2 sections :

- Une section Bovine présente sur le territoire de l'Aveyron, du Tarn et de la Lozère
- Une section Ovine présente sur le territoire de l'Aveyron et du Lot principalement, mais exerce aussi sur quelques départements limitrophes : Corrèze, Dordogne, Creuse et Puy de Dôme.

Les moyens mis en oeuvre sont :

L'association ELVEA NMPL est reconnue au niveau national comme une Organisation de Producteur Non Commerciale ou maintenant Organisation de Producteur Sans Transfert de Propriété.

Ce qui veut dire, qu'elle ne fait pas de commerce, et est juste là pour aider les éleveurs à produire conformément aux cahiers des charges et les aider dans les démarches administratives.

Cette association propose son aide pour :

- Le montage et suivi des dossiers subvention
- L'élaboration du cahier d'épandage, de son prévisionnel et du registre phytosanitaire
- Les dossiers PAC
- Divers dossiers qui s'ouvrent aux éleveurs (France Agrimer, Programme Opérationnel,...)

Autres informations :

Néant

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 352 598,79 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 4 102,76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025, avec une possibilité d'anticipation. Il modifie notamment la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et adapte les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retravaillés rétrospectivement. En revanche, des reclassements et regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 » entre certaines lignes du bilan et du compte de résultat afin de respecter le nouveau format des états financiers.

Incidences du changement de méthodes comptables au 31/12/2025

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel

Conformément à l'article S13-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu pour des raisons fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles concernant des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées en résultat exceptionnel.

Les impacts du nouveau règlement sur le résultat exceptionnel demeurent non significatifs dans les comptes au 31/12/2025.

Suppression de la technique des transferts de charges

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Les impacts du nouveau règlement sur la suppression de la technique des transferts de charges demeurent non significatifs dans les comptes au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Des reclassements et regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 » afin de respecter le nouveau format des états financiers.

- la ligne Charges constatées d'avance est présentée entre les rubriques Créances et Valeurs mobilières de placement ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériel Informatique	3	
Logiciel	2	
Matériel de transport	5	
Licences	2	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CHUP).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks
Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d'exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition	
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	21 276,50	7 230,00	
TOTAL	21 276,50	7 230,00	
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport	8 399,17	37 031,00	
Autres immobilisations corporelles	4 329,05	3 480,52	
TOTAL	12 728,22	40 511,52	
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	9 594,00		
TOTAL	9 594,00		
TOTAL GENERAL	43 598,72	47 741,52	
	Diminution par virt poste	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles		28 506,50	
TOTAL		28 506,50	
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport		45 430,17	
Autres immobilisations corporelles	2 176,25	5 633,32	
TOTAL	2 176,25	51 063,49	
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières		9 594,00	
TOTAL		9 594,00	
TOTAL GENERAL	2 176,25	89 163,99	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			21 276,50	1 039,93		22 316,43
TOTAL			21 276,50	1 039,93		22 316,43
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport			3 258,41	2 551,02		5 809,43
Autres immobilisations corporelles			3 212,91	1 001,06	2 176,25	2 038,52
TOTAL			6 471,32	3 552,88	2 176,25	7 847,95
TOTAL GENERAL			27 747,82	4 592,81	2 176,25	30 164,38

ETAT DES STOCKS

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	669,50	1 355,09	669,50	1 355,09
TOTAL	669,50	1 355,09	669,50	1 355,09

ETAT DES CRÉANCES

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	377,72	377,72	
Autres créances clients	43 996,00	43 996,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	49 549,05	49 549,05	
Divers	38 677,91	38 677,91	
Débiteurs divers	631,59	631,59	
Charges constatées d'avance	41,16	41,16	
TOTAL	133 273,43	133 273,43	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	41,16
TOTAL	41,16

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	842,40
Autres créances	38 677,91
TOTAL	39 520,31

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	112 583,00	112 583,00		
Personnel et comptes rattachés	14 015,32	14 015,32		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 982,91	13 982,91		
Taxe sur la valeur ajoutée	256,00	256,00		
Autres impôts et taxes assimilées	256,88	256,88		
Autres dettes	67 072,03	67 072,03		
TOTAL	208 166,14	208 166,14		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 725,42
Dettes fiscales et sociales	12 857,24
Autres dettes	1 695,60
TOTAL	34 278,26

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Subventions d'exploitation		161 062,32				161 062,32
TOTAL		161 062,32				161 062,32

ENGAGEMENTS

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 1 306,00 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	25,00
Taux d'actualisation	3,56

LES EFFECTIFS

019536 - ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Employés et techniciens	6	4
PERSONNEL SALARIÉ	6	4